Contribution EIFEIL

Covid-19

Le 20 avril 2020

Fédération EIFEIL – 83 rue Bobillot, 75 013 Paris
contact@eifeil.fr // (+33) 9 72 14 23 89.

Qui sommes nous ?

La Fédération EIFEIL a été créée en 2011 pour représenter et mettre en réseau les éditeurs de musique indépendants en France.
Elle est un lien incontournable pour la professionnalisation, le développement et la pérennisation de nos métiers, du droit d'auteur et des emplois de ce secteur.

Ses actions permettent de :

• Fédérer de manière transversale l'ensemble des éditeurs de musique et les labels indépendants
• Promouvoir leurs activités auprès des institutions, sociétés de perceptions et de répartition de droits, et diffuseurs
• Favoriser les échanges et servir de passerelle pour des actions communes
• Harmoniser et apporter des aides globales et/ou ciblées et des outils de promotion et de développement de l'activité de ses membres adhérents.

Elle organise chaque année :

• Les Prix Lycéens de la Création Musicale dédiés aux musiques actuelles
• 5 sessions de formation autour du droit d'auteur et l'édition musicale agréées par la DIRECCTE
• CréaMusic Plateforme, outil innovant de mise en avant des catalogues de nos adhérents pour la synchronisation
• CréaMusic Festival, festival international de synchronisation et musique à l'image (France et Europe)
• CréaMusic Webradio, permettant de valoriser les catalogues de nos adhérents auprès du grand public
• ÉditA, le salon de l'édition musicale, rendez-vous annuel fait de rencontres, débats, ateliers, exposants...

La Fédération EIFEIL participe également aux grands rendez-vous de la filière : MaMA Convention à Paris, BIS de Nantes, MIDEM à Cannes, MIL à Lisbonne, Mastering Music Business à Bucarest, Synch Up à Los Angeles, Indie Week à New York...
Aujourd'hui nous avons 137 éditeurs de musique indépendants adhérents à Eifeil.
Plus de 80% d'entre eux ont une activité de label occasionnelle et/ou producteur de spectacle.

Confinés mais «sur le pont», la Fédération Eifeil apporte ici une 3ème contribution actualisée de la situation économique et sociale des éditeurs de musique indépendants, tous garants de la richesse, de la diversité culturelle et de la création dans notre pays et à travers le monde.

Fédération EIFEIL – 83 rue Bobillot, 75 013 Paris
contact@eifeil.fr // (+33) 9 72 14 23 89.

I) Préambule

Afin d'établir ce document, nous nous sommes rapprochés des membres d'EIFEIL, et avons rappelé 57 structures dissemblables afin d'avoir un nouveau retour essentiel en ces temps très difficiles.

Il est important de rappeler la particularité des éditeurs de musique qui sont les premiers à travailler sur un projet, en étroite collaboration avec leurs créateurs, mais les derniers à être rémunérés par le droit d'auteur.
Nous avons donc contacté nos membres afin d'avancer des chiffres, sans toutefois hiérarchiser les pertes et les besoins.

➡ **Quelques chiffres**

- 6556 éditeurs sociétaires de la SACEM, dont :
  - 5 938 ayant le statut Adhérent.
  - 315 ayant le statut Sociétaire Professionnel.
  - 303 ayant le statut Sociétaire Définitif.
  - 3 270 sont éligibles au RAES (au moins 1€ / an de droits d'auteurs).

- Rappelons que 45 000 € de CA en édition représentent :
  - soit 90 000 CD vendus (50% des 1€ environ de droits d'auteurs par CD, s'il est le seul éditeur de tous les titres de l'album) ;
  - soit plus de 383 concerts sold-out dans des salles de 500 places à 15€ HT la place / 127 dans des salles de 1000 places... Sous réserve qu'il soit éditeur de tous les titres du concert ;
  - soit 45 000 albums vendus et 64 concerts sold-out dans des salles de 1000 places ;
  - soit 2 195 122 places de cinémas enregistrées pour un éditeur qui a toute la BO originale et/ou synchronisée d'un film français (ce qui n'arrive jamais) et sans coédition (ce qui arrive de moins en moins !).

- Côté numérique, 1M de vues ou streams correspond à :
  - YouTube = 150 à 300€ de droits d'auteur
  - Deezer = 140€ pour la partie "gratuite" (publicité) ou 1300€ pour la partie abonnements payants
  - Spotify = 173€ pour la partie "gratuite" (publicité) ou 1100€ pour la partie abonnements payants
  - Apple = 2 000€, pas de partie gratuite donc uniquement abonnés payant

Fédération EIFEIL – 83 rue Bobillot, 75 013 Paris
contact@eifeil.fr // (+33) 9 72 14 23 89.

II) Les grandes problématiques à ce jour

➡ **La chute des droits d'auteurs sur les ventes numériques et physiques**

À ce jour, Believe nous a informé d'une baisse de 15 à 20% du nombre de streams (Italie, France, Allemagne, Royaume-Uni et Inde), liée pour beaucoup à l'absence de temps de trajet, de l'activité physique restreinte, d'indisponibilité à la maison pour écouter de la musique du fait des changements d'usage pendant le confinement.
Et une augmentation continue du nombre d'abonnements payants ne viendra pas compenser les pertes des acteurs indépendants, dont les catalogues peinent à être visibles aux abonnés.

➡ **Ventes physiques**

Les magasins fermés, les services de livraison quasi inexistants et les détaillants en ligne stockant et livrant très peu de marchandises, il existe à ce jour une baisse significative, voire inexistante des ventes physiques pour la plupart d'entre nous, créant une absence totale de sources de revenus.
Tous s'appliquent à tenter de développer l'activité digitale mais en ces temps de confinement, c'est assez lent à se mettre en place et ne compensera jamais les pertes (voir chiffres ci-dessous).
Nous rappelons ici que 83% de nos membres éditeurs ont aussi une activité de label, au moins occasionnelle.

Parallèlement, la FELIN a rendu compte que 63% des sorties d'albums sont reportées.
Ces reports, même si les sorties restent exclusivement numériques découlent d'un manque crucial de visibilité et de promotion hors transmédia des réseaux sociaux.

➡ **Les synchronisations et musiques pour l'image**

L'activité de synchronisation (musiques préexistante synchronisée sur les pub, films…) et de commande de musique à l'image (commande de création) est très largement ressentie sur le CA dès à présent.
Une baisse de + de 98% de demande à ce jour et aucun nouveau contrat réalisé pour plus de 95% d'entre nous.
À cela s'ajoutent les annulations des grands RDV nationaux et internationaux des évènements et salons liés à cette activité :

- MASTERING MUSIC BUSINESS — 17-19 MARS (Bucarest)
- RENCONTRES SYNCHRO LA/MUSEXPO — 21/25 MARS (L.A)
- MIL — 25-27 MARS (Lisbonne)
- WESTWAYLAB — 15-18 AVRIL (Guimarães)
- C/O POP — 22-26 AVRIL (Cologne)
- MIDEM — 2-5 JUIN (France)
- EDITA — 6 MAI (Paris, reporté)

Pour 4 d'entre eux, la totalité ou une partie des frais VHR n'ont pas été remboursés du fait des annulations des évènements et non pas des transports.

Fédération EIFEIL – 83 rue Bobillot, 75 013 Paris
contact@eifeil.fr // (+33) 9 72 14 23 89.

Aussi, certaines chaines TV « semblent penser » que la rediffusion de certains de leurs programmes, comme par exemple les programmes documentaires, ne nécessitent pas d'accords ni paiements de droits, notamment en gestion individuelle, ce qui est faux.

Alertés par des éditeurs et auteurs sur ces comportements, une d'entre elles a sollicité le département de la documentation et de la répartition SACEM pour mieux appréhender leurs obligations.

Une remise au point générale des obligations des chaines TV dans le cadre de leurs nombreuses rediffusions serait importante pour nous.

➡ **Les spectacles vivants**

L'annulation de tous les concerts et festivals entraine une perte de droits d'auteurs. Cette collecte de droits oscille entre 8,36% à 11% du CA HT de la billetterie, en fonction des accords et des déclarations de programme auprès de la SACEM, est répartie sur chaque créateur et éditeur en fonction du programme joué, après déduction des frais de gestion de la SACEM.

➡ **Chute des ventes des objects connectés et du droit voisin**

En 2019, 245 millions d'objets connectés ont été vendus à travers le monde, soit un chiffre d'affaire de 25 milliards de $.

Si en 2020 nous pouvions estimer une courbe encore ascendante de ces ventes, le confinement rebat les cartes du CA de ces ventes dont beaucoup génèrent du droit voisin, collecte essentielle à nos activités.

Et de rappeler ici une des propositions d'Eifeil faites à Mr Jean Philippe Thiellay, Président du CNM, lors de l'atelier « éditeurs » du 27 février : la création d'une taxe sur les produits qui amènent la musique dans nos oreilles : casques audio, enceintes connectées… qui aujourd'hui ne sont pas taxés.

Ceci afin d'alimenter les soutiens à la création, proposition encore plus d'actualité aujourd'hui.

Fédération EIFEIL – 83 rue Bobillot, 75 013 Paris
contact@eifeil.fr // (+33) 9 72 14 23 89.

III) Les soutiens annoncés à ce jour

➡ **Le plan de 3 mesures d'urgence de la SACEM**

Dédié aux auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, ce plan s'articule autour de trois dispositifs d'aide :

- Un fonds de secours d'un montant de 6 millions d'euros destiné aux personnes connaissant des situations de détresse et ne pouvant plus répondre à leurs besoins de première nécessité.
- Des avances exceptionnelles de droits d'auteur remboursables avec un montant global mobilisé pouvant atteindre 36 millions d'euros.
- Un renforcement du programme d'aide pour les éditeurs de l'action culturelle de la SACEM d'1 million d'euros et élargi dans ses critères.

Nous avons repris ces informations dans chacune de nos NL à tous soit près de 5 000 envois), et accompagné 16 de nos éditeurs membres, à leur demande, dans le dépôt de leur dossier en ligne, pour eux et leurs auteurs.

Interrogés sur ces mesures, nos adhérents seraient favorables à une évolution exceptionnelle des critères sur au moins l'année à venir afin de gérer au mieux le redémarrage de leur activité :

- Possibilité d'ouvrir à tous un nombre plus élevé de dépôt de dossiers (3 actuellement pour beaucoup d'entre eux) tout en gardant la porte d'entrée de 5 000€
- Possibilité de baisser l'investissement obligatoire des structures à hauteur de 30 ou 40% (au lieu de 50%)
- Concernant les clips : possibilité de cumul exceptionnel de l'aide pré production avec celles du FCM, SCPP, SPPF.

A ce stade, beaucoup attendent les critères d'éligibilité au fonds de secours d'un montant de 6 millions d'euros, car bon nombre d'entre eux sont en véritable détresse.

- Et ceux qui pratiquent une activité « multiple » pensent qu'ils pourront avoir besoin d'une avance sur droits pour les aider au redémarrage sans trop souffrir du remboursement malgré une réelle inquiétude sur 2021 et 2022.

Nous avons fait part de ces propositions à Jean Noël Tronc et aux différents responsables des services concernés de la SACEM, qui les ont accueillis de façon très constructive.

Fédération EIFEIL – 83 rue Bobillot, 75 013 Paris
contact@eifeil.fr // (+33) 9 72 14 23 89.

➡ **La grande disparité des soutiens à l'échelle territoriale**

Nous avons remarqué qu'il existe une très grande disparité des soutiens dédiés à la culture en Régions. Ces soutiens sont tous répertoriés sur la page « COVIS-19 » du site de l'IRMA dont nous suivons régulièrement l'évolution et les mises à jour.

Pour exemple, si la Région Aquitaine a mis en place un système de soutiens où tous les acteurs culturels sont fléchés, la Région IDF vient en soutien aux professionnels de la culture avec la mise en place d'un fonds d'aide d'urgence de 10 millions d'euros exclusivement dédié le spectacle vivant, qui sera calibré en concertation avec les professionnels de ce secteur.

En cela, les contrats filières en Région mis en place par le CNV pourraient apporter des réponses graduées en n'oubliant personne…

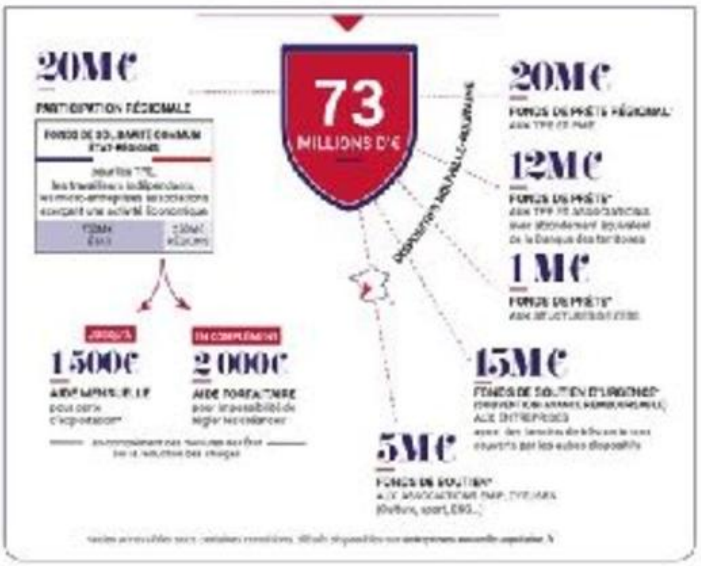

Région Ile de France

6. La Région vient en soutien aux professionnels de la culture les plus touchés avec la mise en place d'un fonds d'aide d'urgence de 10 millions d'euros pour le spectacle vivant, qui sera calibré en concertation avec les professionnels du secteur.

Fédération EIFEIL – 83 rue Bobillot, 75 013 Paris
contact@eifeil.fr // (+33) 9 72 14 23 89.

IV) Les soutiens de l'état

À ce jour, les particularités de nos métiers d'éditeurs montrent que beaucoup ne sont pas éligibles à certains dispositifs mis en place :
Pour rappel, 83% de nos membres pratiquent la « multi-activité » : label occasionnel, et/ ou producteur de spectacle.

➡ **Aide exceptionnelle de l'état**

- 62 % de nos membres peuvent prétendre à l'aide exceptionnelle de l'état de 1 500 euros pour le mois d'avril 2020 avec une chute de leur CA de plus de 50% / à 2019 (contre 50% de nos membres en mars avec une chute de leur CA de plus de 70% / à 2019).
  Néanmoins, il existe une petite confusion possible.
  L'aide de 1 500 € mensuelle en cas de chute de 70% CA n'est pas un forfait mais un plafond maximum dans le calcul du différentiel entre 2019 et 2020.
  Par ex, si le CA d'une TPE est de 2000 € HT en mars 2019 et 900 € en mars 2020, elle a bien une chute de + de 50% de son CA mais recevra 1 100 € et non pas 1 500 €!
  Donc peut-être voir évoluer cette aide en « forfait » de 1500 € pour les TPE.

➡ **Chômage partiel**

- 70,8 % de nos membres ont un statut TNS (travailleurs non-salariés) et ne peuvent avoir accès au chômage technique en cas d'arrêt de leur activité pour eux même.
- 41% les éditeurs qui pratiquent la « multi-activité » ont recourt au chômage partiel pour leurs salariés et 1 structure a bénéficié de l'arrêt de maladie de 2 salariés pour « garde d'enfant ».
- Sur les 17% de nos membres pratiquant la « mono-activité éditeur », aucun n'a fait appel au chômage partiel à ce jour (pour les gérants salariés de leur entreprise et/ou leurs salariés).

Ils n'enregistrent pas de baisse de CA en mars 2020, la répartition SACEM d'avril n'a pas été impactée par le COVID-19 et ils ont la possibilité de télétravail.
Leurs comptables s'y sont opposés en prévenant que les abus seraient lourdement sanctionnés s'ils demandent à bénéficier des aides de l'État tout en obligeant leurs salariés à télé-travailler, en toute illégalité.
Actuellement, les structures commencent à mettre en place de chômage partiel dit de « moitié », ou activité partielle.
Le prolongement du confinement a forcément rebattu les cartes mi-avril avec une activité en forte baisse pour tous et une première date de dé-confinement le 11 mai.
Les salariés qui travaillent effectivement que durant par ex 15 heures, sur les 35 heures prévues au contrat de travail pourront se retrouver en inactivité partielle et donc partiellement au chômage.
Et le coefficient de 70% appliqué sur le taux horaire pour l'indemnisation de l'allocation versée à l'employeur par l'Etat et l'Unédic vient de passer à 100%.
Les analyses du Prodiss nous ont aidé à y voir plus clair sur ces dispositifs à moyen terme et nous allons refaire une NL à nos membres en ce sens.

- Enfin, 28,4 % de nos adhérents à ce jour sont membres de la CSDEM.

Fédération EIFEIL – 83 rue Bobillot, 75 013 Paris
contact@eifeil.fr // (+33) 9 72 14 23 89.

➡ **Autre aide de l'état**

Créée fin 2016 par le Ministère de la Culture , nous souhaitons que soit remis en place d'urgence « *l'aide à l'innovation et à la transition numérique de la musique enregistrée* » (à ne pas confondre avec l'aide à la transition numérique, qui est un tout autre dossier).
Cette enveloppe de 1,7 M d'€ par an gérée par la DGMIC permet un soutien à hauteur de 40% aux projets, et ce, pendant 3 ans.
Nous attendions tous qu'elle rouvre début 2020 pour présenter de nouveaux dossiers.
Avec la création du CNM en janvier, dont la gestion devait finalement lui être confiée, cela avait pris du retard amis devait être fait (cf atelier « éditeurs » du CNM le 27 février 2020)

Il semble aujourd'hui que cette enveloppe de 2020 soit finalement dédiée aux projets antérieurs (présentés en 2018 et 2019) et donc encore en cours, afin de les soutenir plus fortement du fait du COVID-19.
Et qu'il n'y aurait aucun nouveau projet soutenu en 2020.
Difficile à envisager pour nos membres, surtout dans le cadre de la relance de nos activités post COVID-19.

Je souhaite que cette nouvelle contribution participe à sa manière et en toute humilité à la création d'un passage vers un monde plus juste, plus slow et apaisé.
Qu'elle contribue à imaginer un monde d'après, plus solidaire, et qui traite mieux tous les acteurs de la musique dont on se rend compte aujourd'hui qu'ils sont si importants dans nos vies.
Ce qui donnera tout son sens à la réalisation de notre Maison Commune de demain, et non pas juste le souvenir d'un printemps hors norme.

Isabel Dacheux,
Présidente d'EIFEIL.

Fédération EIFEIL – 83 rue Bobillot, 75 013 Paris
contact@eifeil.fr // (+33) 9 72 14 23 89.